

**ARRETE DU MAIRE**

**Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,**

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les Lois n°82.213 et 82.623 des 02 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande de l'entreprise EUROVIA reçue par email en date du 10 juin 2021,
- CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers pour effectuer des travaux de réfection de l'allée en bi-couche gravillonnage entre la zone du terrain synthétique et le COSEC dans le Parc de l'Embanie à Heillecourt.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Du jeudi 17 juin 2021 au vendredi 18 juin 2021 inclus de 7 heures à 18 heures, l'entreprise EUROVIA est autorisée à effectuer des travaux de réfection de l'allée en bi-couche gravillonnage entre la zone du terrain synthétique et le COSEC dans le Parc de l'Embanie à Heillecourt.

**Article 2** – Les préconisations seront les suivantes :

- Mise en place d'une signalisation adaptée et d'une protection au droit du chantier pour les piétons et les cyclistes.
- Accès interdit dans la zone de travaux
- Circulation en alternat au moyen de panneaux K10 pour le déplacement des piétons et des cyclistes,

.../...

Article 3 – L'entreprise EUROVIA prendra toutes dispositions utiles pour assurer la signalisation et la présignalisation du chantier, la sécurité des piétons et des cyclistes aux abords du chantier.

Article 4 – Aussitôt après l'achèvement des travaux, l'entreprise EUROVIA sera tenue d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices, et de réparer immédiatement tous les dommages qu'elle aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. Par ailleurs, celle-ci veillera à la propreté des lieux d'intervention.

Article 5 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Métropole – Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise EUROVIA,
- Les Services Techniques Municipaux,
- La Police Municipale.

Le Maire,



  
Didier SARTELET